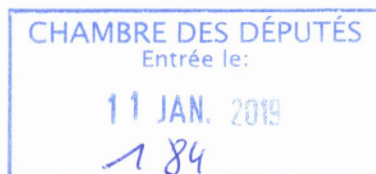


LSAP



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 janvier 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie.

D'après les informations publiées par une société de renseignements commerciaux privée, reprises largement par la presse luxembourgeoise, le nombre de faillites enregistrées en 2018 aurait atteint un niveau record jamais connu auparavant.

En effet, le nombre de faillites aurait progressé de 28 % par rapport à 2017.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre s'il peut confirmer ces informations ?
- Quels sont les secteurs et la nature des entreprises principalement touchés ?
- Quelles conclusions Monsieur le Ministre tire-t-il le cas échéant de cette évolution ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters.

Mars Di Bartolomeo
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 14 février 2019



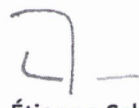
Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP184-02/JM-rg

Objet: Question parlementaire N° 184 du 11 janvier 2019 de Monsieur le Député Mars di Bartolomeo

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.


Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire nr 184 du 11 janvier 2019 du député M. Mars di Bartolomeo

La croissance du nombre de faillites en 2018 s'explique principalement par l'augmentation des faillites parmi les entreprises n'occupant pas de salariés (72.8%) : 674 faillites en 2018 contre 390 en 2017. Pour les entreprises occupant 10 salariés ou plus, on peut même observer une régression du nombre de faillites par rapport à 2017.

Le STATEC n'a pas encore les chiffres définitifs, mais les chiffres préliminaires renseignent 1189 faillites pour 2018 (déduction faite des faillites rabattues connues au moment de la compilation des chiffres). Ceci représente une augmentation de 31.5% par rapport à 2017 (904 faillites). Ces chiffres confirment donc les observations faites par la société de renseignements commerciaux privée. Pour la compilation des chiffres sur le nombre de faillites prononcé au Luxembourg par les tribunaux de commerce publiés au [Portail des statistiques \(https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13310&IF_Language=fra&MainTheme=4&FldrName=1&RFPPath=10835%2c13847\)](https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13310&IF_Language=fra&MainTheme=4&FldrName=1&RFPPath=10835%2c13847), le STATEC utilise depuis 2016 exclusivement les informations publiées par le Registre de commerce et des sociétés (publications dans le Mémorial avant 2016).

Le secteur des finances et d'assurances a le poids le plus important dans les chiffres de 2018 (29.8%), suivi par le commerce de gros (10.2%) et la construction (10.1%). Ces trois secteurs couvrent la moitié des faillites prononcées en 2018 (46.6% en 2017). La croissance la plus forte est observée dans l'industrie (100%), par contre ce secteur représente moins de 2% dans le total des faillites prononcées. Une croissance forte est surtout observée dans le secteur des finances et d'assurances (61.6%), notamment pour les activités des sociétés holding (NACE 64.2) : 321 faillites en 2018 contre 200 en 2017.

On peut constater également une forte croissance dans la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques (NACE 69-75) avec 45.7%, branche qui représente 10% du nombre total des faillites pour 2018. Au niveau de la taille des faillites prononcées en 2018 (mesuré par le nombre de salariés occupés), plus que 95% étaient des petites entreprises occupant moins de 10 salariés.

Alors que la classe des entreprises n'occupant pas de salariés représentait 43% des faillites en 2017, son poids a augmenté à 57% en 2018.

Annexes

Tableau 1 : Nombre de faillites, poids et variation par branche d'activité

NACE Rég. 2		2017	%/Total	2018*	%/Total*	Variation 2018/2017
01-03	Agriculture	2	0.2	1	0.1	-50.0
05-39	Industrie	10	1.1	20	1.7	100.0
41-43	Construction	107	11.8	120	10.1	12.1
45	Commerce et réparation automobile	15	1.7	19	1.6	26.7
46	Commerce de gros	96	10.6	121	10.2	26.0
47	Commerce de détail	70	7.7	86	7.2	22.9
49-53	Transports et entreposage	33	3.7	30	2.5	-9.1
55-56	Horeca	111	12.3	115	9.7	3.6
58-63	Information et communication	37	4.1	41	3.4	10.8
64-66	Activités financières et d'assurance	219	24.2	354	29.8	61.6
68	Activités immobilières	47	5.2	52	4.4	10.6
69-75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	81	9.0	118	9.9	45.7
77-82	Activités de services administratifs et de soutien	48	5.3	66	5.6	37.5
85-96	Autres activités de services	28	3.1	38	3.2	35.7
N.C.**	Activités non classées ailleurs	0	0.0	8	0.7	-/-
	Total	904	100	1189	100	31.5

* chiffres préliminaires

**N.C.=non classée

Tableau 2 : Nombre de faillites, poids et variation par classe de taille (nombre de salariés)

Taille	2017	%/Total	2018*	%/Total	Variation 2018/2017
0	390	43.1	674	56.7	72.8
1-9	468	51.8	474	39.9	1.3
10-49	41	4.5	37	3.1	-9.8
50+	5	0.6	4	0.3	-20.0
Total	904	100	1189	100	31.5

* chiffres préliminaires